

Une introduction Ã XOOPS

CatÃ©gorie : Introduction Ã Xoops

PubliÃ© par [Christian](#) le 23/05/2004

SOMMAIRE

1) Pour quel usage

2) Licence d'utilisation

3) Historique

4) Fonctions CIÃ©s

- 1) GÃ©rÃ© par une base de donnÃ©es
- 2) Totalement modulaire
- 3) Personnalisation
- 4) Gestion des utilisateurs
- 5) Une CommunautÃ© mondiale
- 6) Gestion des langages multi-octets
- 7) SystÃme flexible de gestion des accÃ“s par groupes
- 8) SystÃme d'administration multi-niveau
- 9) Interface modifiable basÃ©e sur des thÃmes

1) Pour quel usage

C'est un outil idÃ©al pour dÃ©velopper des sites communautaires de toutes tailles, des intranets d'entreprise, des portails commerciaux, des weblogs (un weblog est un journal "intime" en ligne), et bien plus encore.

En standard, Xoops est livrÃ© avec les fonctionnalitÃ©s suivantes :

- interface d'administration
- gestion d'utilisateurs
- formulaire de contact
- module de gestion d'articles
- module de tÃ©lÃ©chargements de fichiers
- module de gestion de liens par catÃ©gories
- module de forums
- module de sondages
- module partenaires
- module sections
- module FAQ
- module pour afficher les articles d'autres sites

Vous pourrez utiliser un XOOPS simplifié pour créer un weblog personnel ou un journal. Dans cette optique, vous effectuerez une installation standard, puis vous n'utiliserez que le module de publication de nouvelles (News).

Pour un site de taille moyenne, vous pourrez utiliser des modules tels que les news, le forum, les téléchargements (Download), les liens (links), etc... pour créer une communauté interagissant avec ses membres et ses visiteurs.

Pour un grand site tel qu'un portail d'entreprise, vous pourrez développer ou intégrer vos propres modules tels qu'une boutique, une galerie d'images..., et utiliser le système de gestion uniforme des utilisateurs contenu dans XOOPS pour pouvoir inclure facilement vos modules en totale symbiose avec le reste du site.

[Retour au sommaire...](#)

2) Licence d'utilisation

XOOPS est disponible selon les conditions de la Licence Public Générale GNU (GPL) et vous pouvez l'utiliser et le modifier librement. Vous pouvez le redistribuer à la condition de respecter les conditions stipulées dans la licence GPL.

GPL Introduction Voici (

<http://www.linux-france.org/article/these/gpl.html>

) une adaptation non officielle de la Licence Publique Générale du projet GNU. Elle n'a pas été publiée par la Licence Publique Générale GNU Version 2, Juin 1991 Copyright © Free Software Foundation, Inc.

59 Temple Place, Suite 330, Boston, MA 02111-1307

Etats-Unis, 1989, 1991.

La copie et la distribution de copies exactes de ce document sont autorisées, mais aucune modification n'est permise. Précambule Les licences d'utilisation de la plupart des programmes sont définies pour limiter ou supprimer toute liberté. Cette Licence Publique Générale s'applique à la plupart des programmes de la Free Software Foundation, comme à tout autre programme dont l'auteur laura décidé (d'autres logiciels de la FSF sont couverts pour leur part par la Licence Publique Générale pour Bibliothèques GNU (LGPL)). Vous pouvez aussi appliquer les termes de cette Licence à vos propres programmes, si vous le désirez.

Liberté des logiciels ne signifie pas nécessairement gratuité. Notre Licence est conçue pour vous assurer la liberté de distribuer des copies des programmes, gratuitement ou non, de recevoir le code source ou de pouvoir l'obtenir, de modifier les programmes ou d'en utiliser des éléments dans de nouveaux programmes libres, en sachant que vous y êtes autorisés.

Afin de garantir ces droits, nous avons dû introduire des restrictions interdisant à quiconque de vous les refuser ou de vous demander d'y renoncer. Ces restrictions vous imposent en retour certaines obligations si vous distribuez ou modifiez des copies de programmes protégés par la

Licence. En d'autre termes, il vous incombera en ce cas de : transmettre aux destinataires tous les droits que vous possédez, expédier aux destinataires le code source ou bien tenir celui-ci à leur disposition, leur remettre cette Licence afin qu'ils prennent connaissance de leurs droits. Nous protégeons vos droits de deux façons : d'abord par le copyright du logiciel, ensuite par la remise de cette Licence qui vous autorise également à copier, distribuer et/ou modifier le logiciel. En outre, pour protéger chaque auteur ainsi que la FSF, nous affirmons solennellement que le programme concerné ne fait l'objet d'aucune garantie. Si un tiers le modifie puis le redistribue, tous ceux qui en recevront une copie doivent savoir qu'il ne s'agit pas de l'original afin qu'une copie défectueuse n'entache pas la réputation de l'auteur du logiciel.

Enfin, tout programme libre est sans cesse menacé par des déposés de brevets. Nous souhaitons à tout prix éviter que des distributeurs puissent déposer des brevets sur les Logiciels Libres pour leur propre compte. Pour éviter cela, nous stipulons bien que tout dépôt à l'éventuel de brevet doit accorder expressément à tout un chacun le libre usage du produit.

Les dispositions précises et les conditions de copie, de distribution et de modification de nos logiciels sont les suivantes : Stipulations et conditions relatives à la copie, la distribution et la modification

Article 0

La présente Licence s'applique à tout Programme (ou autre travail) où figure une note, placée par le détenteur des droits, stipulant que ledit Programme ou travail peut être distribué selon les termes de la présente Licence. Le terme *Programme* désigne aussi bien le Programme lui-même que tout travail qui en est dérivé selon la loi, c'est-à-dire tout ouvrage reproduisant le Programme ou une partie de celui-ci, à l'identique ou bien modifié, et/ou traduit dans une autre langue (la traduction est considérée comme une modification). Chaque personne concernée par la Licence Publique Générale sera désignée par le terme *Vous*.

Les activités autres que copie, distribution et modification ne sont pas couvertes par la présente Licence et sortent de son cadre. Rien ne restreint l'utilisation du Programme et les données issues de celui-ci ne sont couvertes que si leur contenu constitue un travail basé sur le logiciel (indépendamment du fait d'avoir obtenu ralisé en tenant le Programme). Tout dépend de ce que le Programme est censé produire.

Article 1.

Vous pouvez copier et distribuer des copies conformes du code source du Programme, tel que Vous l'avez reçu, sur n'importe quel support, à condition de placer sur chaque copie un copyright approprié et une restriction de garantie, de ne pas modifier ou omettre toutes les stipulations relevant à la présente Licence et à la limitation de garantie, et de fournir avec toute copie du Programme un exemplaire de la Licence. Vous pouvez demander une rétribution financière pour la réalisation de la copie et demeurez libre de proposer une garantie assurée par vos soins, moyennant finances.

Article 2.

Vous pouvez modifier votre copie ou vos copies du Programme ou partie de celui-ci, ou d'un travail basé sur ce Programme, et copier et distribuer ces modifications selon les termes de l'article 1, à condition de Vous conformer également aux conditions suivantes :

- a) Ajouter aux fichiers modifiés l'indication très claire des modifications effectuées, ainsi que la
-

date de chaque changement.

b) Distribuer sous les termes de la Licence Publique GÃ©nÃ©rale l'ensemble de toute rÃ©alisation contenant tout ou partie du Programme, avec ou sans modifications.

c) Si le Programme modifiÃ© lit des commandes de maniÃ¤re interactive lors de son exÃ©cution, faire en sorte qu'il affiche, lors d'une invocation ordinaire, le copyright appropriÃ© en indiquant clairement la limitation de garantie (ou la garantie que Vous Vous engagez Ã Ã fournir Vous-mÃ¢me), qu'il stipule que tout utilisateur peut librement redistribuer le Programme selon les conditions de la Licence Publique GÃ©nÃ©rale GNU, et qu'il montre Ã Ã tout utilisateur comment lire une copie de celle-ci (exception : si le Programme original est interactif mais n'affiche pas un tel message en temps normal, tout travail dÃ©rivÃ© de ce Programme ne sera pas non plus contraint de l'afficher). Toutes ces conditions s'appliquent Ã l'ensemble des modifications. Si des Ã©lÃ©ments identifiables de ce travail ne sont pas dÃ©rivÃ©s du Programme et peuvent Ãªtre raisonnablement considÃ©rÃ©s comme indÃ©pendants, la prÃ©sente Licence ne s'applique pas Ã ces Ã©lÃ©ments lorsque Vous les distribuez seuls. Mais, si Vous distribuez ces mÃ¢mes Ã©lÃ©ments comme partie d'un ensemble cohÃ©rent dont le reste est basÃ© sur un Programme soumis Ã la Licence, ils lui sont Ã©galement soumis, et la Licence s'Ã©tend ainsi Ã l'ensemble du produit, quel qu'en soit l'auteur. Cet article n'a pas pour but de s'approprier ou de contester vos droits sur un travail entiÃ rement rÃ©alisÃ© par Vous, mais plutÃ´t d'ouvrir droit Ã un contrÃ¢le de la libre distribution de tout travail dÃ©rivÃ© ou collectif basÃ© sur le Programme. En outre, toute fusion d'un autre travail, non basÃ© sur le Programme, avec le Programme (ou avec un travail dÃ©rivÃ© de ce dernier), effectuÃ©e sur un support de stockage ou de distribution, ne fait pas tomber cet autre travail sous le contrÃ¢le de la Licence.

Article 3.

Vous pouvez copier et distribuer le Programme (ou tout travail dÃ©rivÃ© selon les conditions Ã©noncÃ©es dans l'article 1) sous forme de code objet ou exÃ©cutables, selon les termes des articles 0 et 1, Ã condition de respecter l'une des clauses suivantes :

a) Fournir le code source complet du Programme, sous une forme lisible par un ordinateur et selon les termes des articles 0 et 1, sur un support habituellement utilisÃ© pour l'Ã©change de donnÃ©es ; ou,

b) Faire une offre Ã©crite, valable pendant au moins trois ans, prÃ©voyant de donner Ã Ã tout tiers qui en fera la demande une copie, sous forme lisible par un ordinateur, du code source correspondant, pour un tarif n'excÃ©dant pas le coÃ»t de la copie, selon les termes des articles 0 et 1, sur un support couramment utilisÃ© pour l'Ã©change de donnÃ©es informatiques ; ou,

c) Informer le destinataire de l'endroit oÃ¹ le code source peut Ãªtre obtenu (cette solution n'est recevable que dans le cas d'une distribution non commerciale, et uniquement si Vous avez reÃ§u le Programme sous forme de code objet ou exÃ©cutables avec l'offre prÃ©vue Ã l'alinÃ©a b ci-dessus). Le code source d'un travail dÃ©signe la forme de cet ouvrage sous laquelle les modifications sont les plus aisÃ©es. Sont ainsi dÃ©signÃ©s la totalitÃ© du code source de tous les modules composant un Programme exÃ©cutables, de mÃ¢me que tout fichier de dÃ©finition associÃ©, ainsi que les scripts utilisÃ©s pour effectuer la compilation et l'installation du Programme exÃ©cutables. Toutefois, l'environnement standard de dÃ©veloppement du systÃ¢me d'exploitation mis en oeuvre (source ou binaire) -- compilateurs, bibliothÃ©ques, noyau, etc. -- constitue une exception, sauf si ces Ã©lÃ©ments sont diffusÃ©s en mÃ¢me temps que le Programme exÃ©cutables. Si la distribution de l'exÃ©cutables ou du code objet consiste Ã offrir un accÃ“s permettant de copier le Programme depuis un endroit particulier, l'offre d'un accÃ“s Ã©quivalent pour se procurer le code source au mÃ¢me endroit est considÃ©rÃ©e comme une distribution de ce code source, mÃ¢me si l'utilisateur choisit de ne pas profiter de cette offre.

Article 4.

Vous ne pouvez pas copier, modifier, cÃ©der, dÃ©poser ou distribuer le Programme d'une autre maniÃ®re que l'autorise la Licence Publique GÃ©nÃ©rale. Toute tentative de ce type annule immÃ©diatement vos droits d'utilisation du Programme sous cette Licence. Toutefois, les tiers ayant reÃ§u de Vous des copies du Programme ou le droit d'utiliser ces copies continueront Ã A bÃ©nÃ©ficier de leur droit d'utilisation tant qu'ils respecteront pleinement les conditions de la Licence.

Article 5.

Ne l'ayant pas signÃ©e, Vous n'Ãªtes pas obligÃ© d'accepter cette Licence. Cependant, rien d'autre ne Vous autorise Ã A modifier ou distribuer le Programme ou quelque travaux dÃ©rivÃ©s : la loi l'interdit tant que Vous n'acceptez pas les termes de cette Licence. En consÃ©quence, en modifiant ou en distribuant le Programme (ou tout travail basÃ© sur lui), Vous acceptez implicitement tous les termes et conditions de cette Licence.

Article 6.

La diffusion d'un Programme (ou de tout travail dÃ©rivÃ©) suppose l'envoi simultanÃ© d'une licence autorisant la copie, la distribution ou la modification du Programme, aux termes et conditions de la Licence. Vous n'avez pas le droit d'imposer de restrictions supplÃ©mentaires aux droits transmis au destinataire. Vous n'Ãªtes pas responsable du respect de la Licence par un tiers.

Article 7.

Si, Ã A la suite d'une dÃ©cision de Justice, d'une plainte en contrefaÃ§on ou pour toute autre raison (liÃ©e ou non Ã A la contrefaÃ§on), des conditions Vous sont imposÃ©es (que ce soit par ordonnance, accord amiable ou autre) qui se rÃ©vÃ³lent incompatibles avec les termes de la prÃ©sente Licence, Vous n'Ãªtes pas pour autant dÃ©gagÃ© des obligations liÃ©es Ã A celle-ci : si Vous ne pouvez concilier vos obligations IÃ©gales ou autres avec les conditions de cette Licence, Vous ne devez pas distribuer le Programme.

Si une partie quelconque de cet article est invalidÃ©e ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, le reste de l'article continue de s'appliquer et l'intÃ©gritÃ© de l'article s'appliquera en toute autre circonstance.

Le prÃ©sent article n'a pas pour but de Vous pousser Ã A enfreindre des droits ou des dispositions IÃ©gales ni en contester la validitÃ© ; son seul objectif est de protÃ©ger l'intÃ©gritÃ© du systÃme de distribution du Logiciel Libre. De nombreuses personnes ont gÃ©nÃ©reusement contribuÃ© Ã A la large gamme de Programmes distribuÃ©s de cette faÃ§on en toute confiance ; il appartient Ã A chaque auteur/donateur de dÃ©cider de diffuser ses Programmes selon les critÃres de son choix.

Article 8.

Si la distribution et/ou l'utilisation du Programme est limitÃ©e dans certains pays par des brevets ou des droits sur des interfaces, le dÃ©tenteur original des droits qui place le Programme sous la Licence Publique GÃ©nÃ©rale peut ajouter explicitement une clause de limitation gÃ©ographique excluant ces pays. Dans ce cas, cette clause devient une partie intÃ©grante de la Licence.

Article 9.

La Free Software Foundation se rÃ©serves le droit de publier pÃ©riodiquement des mises Ã A jour ou de nouvelles versions de la Licence. RÃ©digÃ©es dans le mÃ¢me esprit que la prÃ©sente version, elles seront cependant susceptibles d'en modifier certains dÃ©tails Ã A mesure que de

nouveaux problÃmes se font jour.

Chaque version possÃde un numÃro distinct. Si le Programme prÃ©cise un numÃro de version de cette Licence et " toute version ultÃ©rieure ", Vous avez le choix de suivre les termes et conditions de cette version ou de toute autre version plus rÃ©cente publiÃ©e par la Free Software Foundation. Si le Programme ne spÃ©cifie aucun numÃro de version, Vous pouvez alors choisir

~~toute quelque des versions publiÃ©es par la Free Software Foundation.~~

Article 10.

Si Vous dÃ©sirez incorporer des Ã©lÃments du Programme dans d'autres Programmes libres dont les conditions de distribution diffÃrent, Vous devez Ã©crire Ã l'auteur pour lui en demander la permission. Pour ce qui est des Programmes directement dÃ©posÃ©s par la Free Software Foundation, Ã©crivez-nous : une exception est toujours envisageable. Notre dÃ©cision sera basÃ©e sur notre volontÃ© de prÃ©server la libertÃ© de notre Programme ou de ses dÃ©rivÃ©s et celle de promouvoir le partage et la rÃ©utilisation du logiciel en gÃ©nÃ©ral.

LIMITATION DE GARANTIE

Article 11.

Parce que l'utilisation de ce Programme est libre et gratuite, aucune garantie n'est fournie, comme le permet la loi. Sauf mention Ã©crite, les dÃ©tenteurs du copyright et/ou les tiers fournissent le Programme en l'Ã©tat, sans aucune sorte de garantie explicite ou implicite, y compris les garanties de commercialisation ou d'adaptation dans un but particulier. Vous assumez tous les risques quant Ã la qualitÃ© et aux effets du Programme. Si le Programme est dÃ©fectueux, Vous assumez le coÃ»t de tous les services, corrections ou rÃ©parations nÃ©cessaires.

Article 12.

Sauf lorsqu'explicitement prÃ©vu par la Loi ou acceptÃ© par Ã©crit, ni le dÃ©tenteur des droits, ni quiconque autorisÃ© Ã modifier et/ou redistribuer le Programme comme il est permis ci-dessus ne pourra Ãªtre tenu pour responsable de tout dommage direct, indirect, secondaire ou accessoire (pertes financiÃ res dues au manque Ã gagner, Ã l'interruption d'activitÃ©s ou Ã la perte de donnÃ©es, etc., dÃ©coulant de l'utilisation du Programme ou de l'impossibilitÃ© d'utiliser celui-ci).

FIN DES TERMES ET CONDITIONS

Comment appliquer ces directives Ã vos nouveaux programmes Si vous dÃ©veloppez un nouveau programme et Pour cela, insÃ©rez les indications suivantes dans votre programme (il est prÃ©fÃ©rable et plus sÃ»r de les faire figurer au dÃ©but de chaque fichier source ; dans tous les cas, chaque module source devra comporter au minimum la ligne de " copyright " et indiquer oÃ¹rÃ©sident toutes les autres indications) :

((une ligne pour donner le nom du programme et donner une idÃ©e de sa finalitÃ©))
Copyright (C) 19xx ((nom de l'auteur)) Ce programme est libre, vous pouvez le redistribuer et/ou le modifier selon les termes de la Licence Publique GÃ©nÃ©rale GNU publiÃ©e par la Free Software Foundation (version 2 ou bien toute autre version ultÃ©rieure choisie par vous).

Ce programme est distribuÃ© car potentiellement utile, mais SANS AUCUNE GARANTIE, ni explicite ni implicite, y compris les garanties de commercialisation ou d'adaptation dans un but spÃ©cifique. Reportez-vous Ã la Licence Publique GÃ©nÃ©rale GNU pour plus de dÃ©tails.

Vous devez avoir reÃ§u une copie de la Licence Publique GÃ©nÃ©rale GNU en mÃªme temps que ce programme ; si ce n'est pas le cas, Ã©crivez Ã la Free Software Foundation, Inc., 59 Temple Place, Suite 330, Boston, MA 02111-1307, Etats-Unis.

Ajoutez Ã©galement votre adresse Ã©lectronique, le cas Ã©chÃ©ant, ainsi que votre adresse postale. Si le programme est interactif, faites-lui afficher un court avertissement du type de celui-ci Ã chaque invocation :

...(nom du programme) version 69, Copyright (C) 19aa nom de l'auteur

...(nom du programme) est fourni sans AUCUNE GARANTIE.

Pour plus de dÃ©tails, tapez Ã g'. Ce programme est libre et vous Ãªtes encouragÃ©s le redistribuer sous certaines conditions, tapez c' pour plus de dÃ©tails.

Les commandes hypothÃ©tiques g' et c' doivent afficher les sections appropriÃ©es de la Licence Publique GÃ©nÃ©rale GNU. Bien entendu, vous pouvez planter ces commandes comme bon vous semble : options dans un menu, ou bien accessibles d'un clic de souris, etc., tout dÃ©pend de votre programme.

Si vous officiez en tant que programmeur, n'omettez pas de demander Ã votre employeur, votre Ã©tablissement scolaire ou autres de signer une dÃ©charge stipulant leur renoncement aux droits qu'ils pourraient avoir sur le programme :

...((employeur, Ã©cole...)) dÃ©clare par la prÃ©sente ne pas revendiquer de droits sur le programme " (nom du programme) " rÃ©alisÃ© par ...((nom de l'auteur)).
((signature du responsable)), ...((date)), ...((nom et qualitÃ© du responsable)).

La Licence Publique GÃ©nÃ©rale ne permet pas d'inclure votre programme dans des logiciels sous licence commerciale spÃ©cifique. Si votre programme est une fonction de bibliothÃ©que, vous jugerez probablement plus judicieux de le faire relever de la Licence GÃ©nÃ©rale de BibliothÃ©que GNU (LGPL) plutÃ´t que de la prÃ©sente.

[Retour au sommaire...](#)

3) Historique

Si la naissance de Xoops est rÃ©cente (janvier 2002), il a Ã©tÃ© trÃ s vite apprÃ©ciÃ© des utilisateurs pour ses fonctionnalitÃ©s et la qualitÃ© des versions livrÃ©es.

De la premiÃ¢re version (1.3.0), les corrections et amÃ©liorations se sont enchaÃ®nÃ©es pour aboutir Ã une version stable et dÃ©finitive -> 1.3.10

En fÃ©vrier 2003, est nÃ©e une nouvelle version Xoops 2.0 en intÃ©grant notamment un systÃ¢me de cache et de template afin d'optimiser les performances.

[Retour au sommaire...](#)

C) Fonctions clÃ©s

1) GÃ©rÃ© par une base de donnÃ©es

XOOPS utilise une base de données relationnelle (actuellement MySQL) pour stocker les données requises au fonctionnement d'un système de gestion de contenu orienté web.

2) Totalement modulaire

Un module est un programme spécialisé qui s'intègre dans le système de gestion global du site. Chaque module remplit une fonction spécifique (forum, articles, téléchargements, chat, etc.) et dispose de sa propre administration. Tous les modules peuvent être installés/désinstallés/activés/désactivés d'un simple clic à l'aide du panneau d'administration des modules de XOOPS.

3) Personnalisation

Les utilisateurs enregistrés peuvent modifier leur profil, sélectionner l'apparence du site, ajouter leur propre avatar, et bien plus encore!

4) Gestion des utilisateurs

Il est possible de rechercher des utilisateurs selon des critères divers, ainsi que de leur envoyer des emails et des messages privés via un système de messagerie personnalisables (templates).

5) Une Communauté mondiale

XOOPS a été créé et est maintenu par une équipe de plusieurs volontaires bénévoles travaillant ardemment et répartis dans le monde entier.

Depuis septembre 2003, l'organisation de cette équipe a été modifiée pour aboutir à l'organisation suivante :

- pôle de développement du noyau
- pôle de développement des modules
- pôle de développement des thèmes
- contrôle qualité
- support
- documentation
- relations publiques
- développement de packages

La communauté XOOPS contient plus d'une dizaine de sites d'entraide officiels dans le monde, afin d'apporter un support aux utilisateurs ne parlant pas anglais, la communauté française étant la plus importante et la plus dynamique.

6) Gestion des langages multi-octets

Gestion totale des langages multi-octets, dont le Japonais, le Chinois Simplifié et Traditionnel, le Coréen, etc.

Une version multilingue est en cours de développement, mais un module permet d'avoir un système de site en plusieurs langues.

7) SystÃame flexible de gestion des accÃ's par groupes

Un systÃame de gestion des accÃ's puissant et simple d'utilisation permet aux administrateurs de dÃ©finir les accÃ's par groupes.

8) SystÃame d'administration multi-niveau

Le systÃame de gestion des accÃ's permet aussi la gestion administrative du site Ã plusieurs niveaux. Le webmestre peut ainsi dÃ©cider la gestion de son site en tout ou en partie. Cette gestion passant par le systÃame d'administration intÃ©grÃ© dans le site, une simple connexion Internet et un accÃ's au site permet d'en modifier le contenu et la forme aisÃ©ment.

9) Interface modifiable basÃ©e sur des thÃames

XOOPS contient un systÃame de thÃames puissant. Les administrateurs et les utilisateurs peuvent changer l'apparence du site entier en un clic de souris. Il y a plusieurs dizaines de thÃames disponibles au téléchargement !

[Retour au sommaire...](#)